


FICHE SIGNALÉTIQUE		
VERNIS GRADE +	VGP-XXX	
	<p style="text-align: center;"> SAMAN 1235, rue de l'Acadie Victoriaville, Québec Canada G6T 1W4 819-751-2350 </p>	
Section 01 : IDENTIFICATION DU PRODUIT CHIMIQUE ET DE LA SOCIÉTÉ		
FABRIQUANT.....	SAMAN 1235, rue de l'Acadie Victoriaville, Québec Canada G6T 1W4	
RÉDIGÉ PAR.....	Yvan Désilets	
DATE DE LA PRÉPARATION.....	Juin 2015	
NOM DU PRODUIT.....	Vernis Grade +	
CODE DU PRODUIT.....	VGP-191, VGP-151, VGP-131, VGP-105	
UTILISATION DU PRODUIT.....	Revêtement	
NUMÉROS DE TÉLÉPHONE D'URGENCE....	819-751-2350	
Section 02 : COMPOSITION ET INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS		
INGRÉDIENTS DANGEREUX	No. CAS	% p/p
N-Méthyl pyrrolidone	872-50-4	1-5
triéthylamine	121-44-8	0.1-1
éther monométhylque du dipropylène glycol	34590-94-8	1-5
éther n-butylique du propylène glycol	5131-66-8	1-5
Section 03 : IDENTIFICATION DES DANGERS		
VOIE DE PÉNÉTRATION :		
CONTACT AVEC LES YEUX.....	Aucun effet important ou danger critique connu.	
CONTACT AVEC LA PEAU.....	Aucun effet important ou danger critique connu.	

INHALATION	L'exposition aux produits de décomposition peut présenter des risques pour la santé.
INGESTION	Toxique en cas d'ingestion.
EFFETS D'EXPOSITION CHRONIQUE.....	Contient une substance susceptible d'endommager les organes cibles (reins, foie, système cardiovasculaire, voies respiratoires supérieures, peau, yeux, système nerveux central) d'après des données obtenues sur des animaux.
CONDITIONS MÉDICALES AGGRAVÉE..... LORS DE SUREXPOSITION	Des désordres préexistants impliquant les organes cibles peuvent être aggravés par une surexposition à ce produit.
Section 04 : PREMIERS SOINS	
CONTACT AVEC LES YEUX	Rincer immédiatement les yeux à l'eau courante pendant au moins 15 minutes en gardant les paupières ouvertes. Prendre soin de ne pas contaminer les régions non affectées. Consulter immédiatement un médecin.
CONTACT AVEC LA PEAU	Laver immédiatement la région affectée avec une eau savonneuse et rincer abondamment à l'eau courante. Obtenir des soins médicaux immédiatement si des symptômes d'irritation surgissent.
INHALATION	Si des symptômes d'irritation respiratoire surgissent suite à l'inhalation du produit, amener la victime à l'air frais. Si les symptômes persistent ou s'aggravent, contacter les services d'urgences immédiatement.
INGESTION	Dans les cas d'ingestion de grande quantité, NE PAS provoquer le vomissement. Consulter immédiatement un médecin.
Section 05 : MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE	
INFLAMMABILITÉ.....	Le produit est ininflammable.
MOYENS D'EXTINCTION.....	Moyen d'extinction adapté à l'environnement immédiat du produit tel que de l'eau, des produits chimiques secs, du dioxyde de carbone (CO ₂), du sable, etc.
POINT D'ÉCLAIR, MÉTHODE.....	Sans objet.
SEUIL MAXIMAL D'INFLAMMABILITÉ.....	Sans objet.
SEUIL MINIMAL D'INFLAMMABILITÉ.....	Sans objet.
PRODUITS DE COMBUSTION.....	Dioxyde de carbone (CO ₂), Monoxyde de carbone (CO).
Section 06 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENTS ACCIDENTELS	

PRÉCAUTIONS PERSONNELLES :	Porter les vêtements et équipements de protection appropriés au nettoyage de produit chimique liquide.
PRÉCAUTIONS ENVIRONNEMENTALES :	Prévenir l'infiltration d'une grande quantité de produit dans les drains, égouts et cours d'eau.
PROCÉDURE DE NETTOYAGE :	Absorber le déversement avec des matériaux absorbants inertes et non-combustibles, tels que des absorbants universels ou de la vermiculite. Transférer le produit absorbé dans un contenant approprié pour l'élimination selon les réglementations fédérales, provinciales et locales. Signaler tous les rejets ou déversements non contrôlés aux unités d'urgence et aux agences appropriées.
Section 07 : MANIPULATION ET STOCKAGE	
PROCÉDURE DE MANIPULATION..... ET ÉQUIPEMENT	Revêtir les équipements de protection individuelle nécessaires à la tâche. Bien appliquer les procédures d'hygiène professionnelle et personnelle, telle que se laver les mains avant de manger. Interdire de manger, boire ou fumer dans les zones contaminées. Utiliser les procédures de sécurité au travail afin d'éviter les accidents.
CONDITIONS D'ENTREPOSAGE.....	Il est recommandé d'entreposer ce produit dans un endroit à température ambiante. Éviter d'entreposer ce produit dans un endroit qui serait à la portée des enfants.
Section 08 : CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE	
CONTRÔLES MÉCANIQUES.....	Assurer une ventilation adéquate et une bonne sortie d'air afin de garder les concentrations de contaminants sous les limites d'exposition permises.
YEUX.....	Porter des lunettes de sécurité à protection latérale.
RESPIRATOIRE.....	Lors d'opérations courantes, la protection respiratoire n'est pas nécessaire. En cas d'émanation, porter un masque à cartouches pour vapeurs organiques.
MAINS.....	Porter des gants de nitrile, PVC ou caoutchouc.
PEAU.....	Habit de travail standard.
AUTRES.....	Une douche oculaire et corporelle d'urgence doit être disponible sur place.
Section 09 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES	
ÉTAT PHYSIQUE.....	liquide
ODEUR.....	faible
DENSITÉ (EAU=1).....	1.03-1.05

VISCOSITÉ COUPE FORD #4 (SECONDES).....	34-36
PH.....	8.0-8.5
.....	
VOLATILITÉ (% EN POIDS)	70 ± 1
POINT D'ÉBULLITION (°C)	>100
POINT DE FUSION (°C)	nd
PRESSION DE VAPEUR (mm Hg)	nd
DENSITÉ DE VAPEUR (AIR=1)	nd
TAUX D'ÉVAPORATION.....	nd
.....	
COV (g/L)	207-215
.....	
SOLUBILITÉ DANS L'EAU	miscible

Section 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

STABILITÉ.....	Le produit est stable dans des conditions normales de stockage et d'utilisation.
.....	
CONDITIONS À ÉVITER.....	Aucune donnée spécifique.
.....	
INCOMPATIBILITÉS.....	Aucune donnée spécifique.
.....	
PRODUITS DE DÉCOMPOSITION DANGEREUX.....	Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux ne devrait apparaître.
RISQUE DE RÉACTIONS DANGEREUSES.....	Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux ne devrait apparaître.

Section 11 : DONNÉES TOXICOLOGIQUES

N-MÉTHYL PYRROLIDONE

DL	Rat (orale) : 3914 mg/kg
50.....	Souris (orale) : 5130 mg/kg
.....	Lapin (cutanée) : 8000 mg/kg

CL 50 Rat : > 5100 mg/m³
.....
.....

TRIÉTHYLAMINE

DL Rat (orale) : 460 mg/kg
50.....
.....

CL Souris : 1027 ppm (4 h)
50.....
.....

ÉTHER MONOMÉTHYLIQUE DU DIPROPYLÈNE GLYCOL

DL Rat (mâle) (orale) : 5230 mg/kg
50..... Rat (femelle) (orale) : 5180 mg/kg
..... Lapin (cutanée) : 9500 mg/kg

CL50 Souris : 1027 ppm (4 h)
.....
.....

ÉTHER N-BUTYLIQUE DU PROPYLÈNE GLYCOL

DL Rat (orale) : 2700-3300 mg/kg
50..... Lapin (cutanée) : 2000-3100 mg/kg
..... Rat : > 651 ppm

CL
50.....
.....

Section 12 : DONNÉES ÉCOLOGIQUES

N-MÉTHYL PYRROLIDONE

Écotoxicité : Faible toxicité aiguë pour les organismes aquatiques.

CL Oncorhynchus mykiss : > 500 mg/l (96 h)
50.....
.....

CE 50 Daphnie magna : > 1000 mg/l (24 h)
.....
.....

Environnement : Ce produit est biodégradable.

TRIÉTHYLAMINE

Écotoxicité : Le produit peut être nuisible pour la vie aquatique.

CL Oryzias latipes : 50.7 mg/l (48 h)
50..... Truite arc-en-ciel : 200 mg/l (48 h)
..... Tête-de-boule : 43.7 mg/l (96 h)

CE Daphnie magna : 38 mg/l (96 h)
50.....
.....

Environnement : Volatil.

ÉTHER MONOMÉTHYLIQUE DU DIPROPYLÈNE GLYCOL

Écotoxicité : Faible toxicité aiguë pour les organismes aquatiques.

CL	Tête-de-boule : > 10 000 mg/l (96 h)
50.....	Artémia : > 1000 mg/l (96 h)
.....	Daphnie magna: 1919 mg/l (48 h)
CE50	Algues vertes : > 969 mg/l (96 h)
.....	
.....	

Environnement : Ce produit est biodégradable.

ÉTHER N-BUTYLIQUE DU PROPYLÈNE GLYCOL

Écotoxicité : Le présent produit n'est classé dangereux ni toxique pour les poissons. Il n'est pas classé dangereux ni toxique pour les invertébrés.

CL	Guppy : 560 mg/l (24 h)
50.....	Lamproie: > 5000 mg/l (24 h)
.....	Daphnie: > 1000 mg/l (48 h)

Danger possible en cas d'infiltration des sources d'eau potable. Ne pas contaminer les eaux domestiques et d'irrigation, les lacs, les étangs, les ruisseaux et les rivières.

Section 13 : DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION DU PRODUIT

ÉVACUATIONS DES DÉCHETS, MÉTHODES ET ÉQUIPEMENTS	Éliminer ce produit en conformité avec les lois fédérales, provinciales et locales applicables.
--	---

Section 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

CLASSIFICATION DOT / IMDG / IATA ÉTIQUETAGE : Non réglementé.

Section 15 : INFORMATIONS SUR LA RÉGLEMENTATION

CLASSIFICATION SIMDUT.....	D2B – Matière ayant d'autres effets toxiques.
----------------------------	---

CLASSIFICATION NFPA.....	SANTÉ : 1 INFLAMMABILITÉ : 0 RÉACTIVITÉ : 0 CONDITIONS SPÉCIALES : Aucune
--------------------------	---

Section 16 : AUTRES INFORMATIONS

Au meilleur de notre connaissance, l'information contenue dans ce document est exacte. Toutefois, ni le fournisseur ci-haut mentionné, ni aucune de ses filiales ne peuvent assumer quelque responsabilité que ce soit en ce qui a trait à l'exactitude des renseignements contenus aux présentes. Il revient exclusivement à l'utilisateur de déterminer l'appropriation des matières. Toutes les matières peuvent présenter des dangers inconnus et doivent être utilisées avec prudence. Bien que certains dangers sont décrits aux présentes, nous ne pouvons garantir qu'il n'en existe pas d'autres.